

ANNEXE N°1 AU RAPPORT N° 2007-03-0015



LISTE DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

Depuis le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 départemental en 2002, 40 délibérations de principe ont été adoptées permettant de réviser les politiques départementales, auxquelles s'ajoutent de multiples délibérations de mise en œuvre.

Délibérations de 2002

- **Délibération de principe relative à l'Agenda 21 départemental**

Réflexion autour d'un agenda 21 Départemental - Lancement de la démarche de concertation – Assemblée départementale (AD) du 28/03/2002 - n°2002-02-0015

Délibérations de 2003

- **Délibération de principe relative à l'Agenda 21 départemental**

Agenda 21 départemental. AD du 20/10/2003 – n°2003-02-0027

- **Délibérations visant à la mise en œuvre du développement durable et solidaire dans les politiques départementales**

Délibérations adoptées en cours d'élaboration de l'Agenda 21 départemental (L'engagement du Conseil général vers une démarche de développement durable et solidaire était déjà intégré dans les services)

Politique départementale de mise en valeur du cadre de vie paysager. AD du 13/01/2003 – n°2003-02-0001

Plan départemental 2003-2006 en matière de déchetteries. AD du 13/01/2003 – n°2003-02-0002

Délibérations relatives à l'**orientation n°3** de l'Agenda 21 départemental « *Promouvoir un développement raisonné pour être durable* »

Délibérations d'orientation

Schéma directeur départemental des circulations douces. Bilan de la concertation et approbation du projet. AD du 20/10/2003 – n°2003-07-0016

Programme d'aides aux communes pour la réalisation de circulations douces. AD du 20/10/2003 – n°2003-07-0017

Mise en place d'une politique départementale des dépendances vertes. AD du 01/12/2003 – n°2003-05-0076

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Convention d'application du projet de territoire du Val d'Orge au titre du projet de territoire de la collectivité. AD du 20/10/2003 – n°2003-01-0093

Mise en place d'une politique de soutien à la requalification et au développement de pôles d'activités économiques d'intérêt départemental. AD du 01/12/2003 – n°2003-07-0021

Etude sur les franges urbaines, situées de part et d'autre de la Francilienne (N104). AD du 01/12/2003 – n°2003-07-0019

Délibérations relatives à **l'orientation n°4** de l'Agenda 21 départemental « *Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures* »

Délibérations d'orientation

Rapport d'orientation relatif à la nouvelle politique départementale de l'eau. AD des 20/10/2003 et 1/12/2003 (rectification d'une erreur matérielle) – n°2003-02-0028 et 2003-02-0032

Schéma départemental de la ressource en eau potable en Essonne. AD du 20/10/2003 – n°2003-02-0025

Politique départementale dans le domaine des déchets - Programme 2003-2007. AD du 20/10/2003 – n°2003-02-0026

Actualisation des critères d'attribution des dotations pour le parc automobile des collèges publics. AD du 20/10/2003 – n°2003-04-0005

Délibérations de 2004

- **Délibérations visant à la mise en œuvre du développement durable et solidaire dans les politiques départementales**

Délibérations relatives à **l'orientation n°1** de l'Agenda 21 départemental « *Développer une citoyenneté garante du développement durable* »

Délibérations d'orientation

Approbation de la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable. AD du 28/06/2004 – n°2004-05-0016

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Adhésion aux associations Comité 21 et haute qualité environnementale (HQE). Commission permanente (CP) du 08/03/2004 – n°2004-0199-81

Délibérations relatives à **l'orientation n°2** de l'Agenda 21 départemental « *Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire* »

Délibérations d'orientation

Aide départementale en faveur de la réhabilitation des logements sociaux. AD du 17/05/2004 – n°2004-04-0004

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Aide au projet « Cinéma itinérant » - Association Cinessonne. CP du 13/12/2004 – n°2004-1153-33

Délibérations relatives à l'**orientation n°3** de l'Agenda 21 départemental « *Promouvoir un développement raisonné pour être durable* »

Délibérations d'orientation

Aide aux collectivités pour le développement des transports collectifs. Nouveau dispositif. AD du 28/06/2004 – n°2004-03-0011

Programme d'infrastructures en faveur des transports collectifs hors contrat de plan d'intérêt départemental ou intercommunal. AD du 28/06/2004 – n°2004-03-0006

Rapport cadre : bilan de la démarche "Projets de territoire". AD du 26/01/2004 – n°2004-07-0005

Modification de la politique départementale d'aide à l'élaboration des documents d'urbanisme. AD du 26/01/2004 – n°2004-07-0004

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Mise en place d'un système d'information dynamique en temps réel pour les voyageurs sur le réseau armature départemental - Mode de passation et de dévolution du marché d'acquisition, d'installation, d'entretien, de maintenance et de réparation. AD du 26/01/2004 – n°2004-02-0004

Approbation du projet de territoire Massy - Plateau de Saclay - Plateau de Courtaboeuf. AD du 26/01/2004 – n°2004-07-0003

Déclaration de projet et approbation définitive de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges et la réalisation d'un site propre pour transports en commun entre Massy (Gare est) et Palaiseau (Ecole Polytechnique). AD des 26/01/2004 et 17/05/2004 – n°2004-02-0003 et 2004-03-0002

Adhésion à la campagne « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ». CP du 08/03/2004 – n°2004-0301-183

Délibérations relatives à l'**orientation n°4** de l'Agenda 21 départemental « *Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures* »

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Charte forestière de territoire du massif de Sénart. AD du 06/12/2004 – n°2004-03-0023

Charte forestière du territoire de l'Arc Boisé du Val-de-Marne. AD du 18/10/2004 – n°2004-03-0019

Plan de gestion et d'aménagement 2004-2008 des Espaces Naturels Sensibles Départementaux sur les communes de Lisses, Villabé et écharcon : Clos de Montauger, Marais du Grand Montauger, Domaine de Montauger, Coteau de Montblin et Coteau de Villoison. AD du 18/10/2004 – n°2004-03-0016

Contrat des missions de la Cellule d'Animation Technique à l'Entretien des Rivières de l'Essonne (C.A.T.E.R.). AD du 28/06/2004 – n°2004-03-0007

Bilan des cinq années d'activités de la Commission Locale d'Information du CEA Saclay. AD du 26/01/2004 – n°2004-02-0002

Délibérations de 2005

- **Délibération de principe relative à l'Agenda 21 départemental**

Agenda 21 départemental - Bilan de l'édition 2004 et approbation de l'édition 2005. AD du 21/03/2005 – n°2005-03-0014

- **Délibérations visant à la mise en œuvre du développement durable et solidaire dans les politiques départementales**

Délibérations relatives à l'**orientation n°1** de l'Agenda 21 départemental « *Développer une citoyenneté garante du développement durable* »

Délibérations d'orientation

Commande publique "durable et solidaire". AD du 15/12/2005 – n°2005-03-0036

Clause sociale dans la commande publique. AD du 14/11/2005 – n°2005-02-0017

Commande publique "éco-responsable". AD du 15/12/2005 – n°2005-03-0038

Commande publique "éthique et équitable". AD du 15/12/2005 – n°2005-03-0037

Soutien technique et financier aux démarches "Agenda 21" engagées par les collectivités territoriales de l'Essonne AD du 21/03/2005 – n°2005-03-0008

Rapport d'orientation de la politique de coopération décentralisée du Conseil général : Perspectives d'action pour la période 2005-2007. AD du 27/06/2005 – n°2005-05-0005

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Rapport de réforme du mobilier et du matériel de bureaux départementaux. Commission Permanente du 11/04/2005 – n°2005-MOYE-007

Organisation des « Prix de l'agenda 21 – Solidaires pour notre futur ». CP du 19/09/2005 – n°2005-MOYE-086

Adhésion à l'association Dossier et débats pour le développement durable (4D). CP du 14/03/2005 – n°2005-0194-71

Adhésion à l'association Energie-Cités. CP du 19/09/2005 – n°2005-MOYE-087

Délibérations relatives à l'**orientation n°2** de l'Agenda 21 départemental « *Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire* »

Délibérations d'orientation

Schéma départemental de l'Enfance et des Familles 2005-2010. AD du 14/11/2005 – n°2005-02-0018

Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2005/2010. AD du 18/04/2005 – n°2005-02-0005

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Construction d'une plate-forme sociale Marcoussis et Athis-Mons. AD du 27/06/2005 – n°2005-04-0031

Engagement n°25 de l'agenda 21 départemental relatif à la réalisation d'un diagnostic sur l'habitat et la connaissance des besoins en logement en Essonne : Demande de subvention à l'Etat et signature d'une convention de financement de l'étude avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). CP du 17/01/2005 – n°2005-0021-21

Délibérations relatives à l'**orientation n°3** de l'Agenda 21 départemental « *Promouvoir un développement raisonné pour être durable* »

Délibérations d'orientation

Rapport d'orientation de la politique des transports en commun en Essonne. AD du 21/03/2005 – n°2005-03-0011

"Essonne 2020". AD du 18/02/2005 – n°2005-06-0001

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Programme de voirie 2005. AD du 24/01/2005 – n°2005-04-0005

Schéma directeur départemental des circulations douces (SDDCD) - Aménagement de promenades sur l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing. AD du 25/03/2005 – n°2005-04-0014

Avis du Conseil général concernant le projet de plan local des déplacements du Val d'Orge. AD du 23/05/2005 – n°2005-03-0016

RD 36 du département des Yvelines à Palaiseau - aménagement d'une infrastructure multimodale et mise à 2 X 2 voies - Approbation de l'avant projet. AD du 27/06/2005 – n°2005-04-0030

Création d'une ligne départementale entre Massy et Orly. CP du 11/07/2005 – n°2005-DEPL-086

Délibérations relatives à l'**orientation n°4** de l'Agenda 21 départemental « *Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures* »

Délibérations d'orientation

Rapport d'orientation de la politique des espaces naturels sensibles - stratégie départementale de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et paysagers 2005-2009. AD du 23/05/2005 – n°2005-03-0019

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Consultation sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'horizon 2015 - Application de la directive cadre européenne sur l'eau - Avis du Conseil général. AD du 24/01/2005 – n°2005-03-0004

Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France - Avis du Conseil général. - AD du 18/02/2005 – n°2005-03-0007

Convention provisoire de mise à disposition des services ou parties de service de l'Etat (Education Nationale) – Education. AD du 25/03/2005 – n°2005-04-0019

Actualisation des critères d'attribution des dotations accordées aux collèges publics pour l'acquisition de véhicules. AD du 25/03/2005 – n°2005-04-0010

Actualisation de l'aide départementale aux collèges soumis à la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères. AD du 18/04/2005 – n°2005-04-0021

Représentation du Conseil général au sein de la réserve de biosphère du pays de Fontainebleau et du Gâtinais français. AD du 23/05/2005 – n°2005-00-0005

Signature d'une convention de partenariat entre le département et l'ADEME sur le thème des déchets. AD du 27/06/2005 – n°2005-03-0021

Construction d'une salle de concerts et d'un restaurant d'insertion à Ris-Orangis - Le Plan 2. AD du 17/10/2005 – n°2005-05-0006

Attribution d'une subvention à la compagnie Nada Théâtre dans le cadre du soutien à la création et à la diffusion artistique dans le secteur du théâtre. CP du 11/04/2005 – n°2005-CULT-005

Convention entre le Département de l'Essonne et la Région Île-de-France pour l'attribution d'une subvention régionale relative à l'élaboration du schéma départemental des paysages. CP du 30/05/2005 – n°2005-ATDE-040

Délibérations de 2006

- **Délibération de principe relative à l'Agenda 21 départemental**

Agenda 21 départemental - Bilan de l'édition 2005 et approbation de l'édition 2006. AD du 02/06/06 – n°2006

Délibérations relatives à l'**orientation n°1** de l'Agenda 21 départemental « *Développer une citoyenneté garante du développement durable* »

Délibérations d'orientation

Approbation du protocole d'accord de coopération décentralisée entre le Cercle de Douentza au Mali et le Département de l'Essonne en France

Assemblée Départementale du 11/12/2006- n°2006-05-0007

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Adoption de la charte départementale du don solidaire et de la grille de lecture d'un projet d'appui au développement durable créées par les acteurs essonniers de la solidarité internationale. AD du 27/02/2006 – n° 2006-05-0001

Rapport de réforme du mobilier et du matériel de bureau départementaux. Commission Permanente du 06/03/2006 – n° 2006-MOYE-043

Valorisation du patrimoine bâti des domaines départementaux de Montauger et de Misery - création d'une maison départementale de l'environnement au domaine de Montauger et réhabilitation de l'ancienne maison des marais de Misery

Assemblée Départementale du 01/06/2006- n°2006-03-0006

Approbation du programme d'action 2006 de coopération décentralisée avec le Conseil de cercle de Douentza

Assemblée Départementale du 26/06/2006- n°2006-05-0005

Délibérations relatives à l'**orientation n°2** de l'Agenda 21 départemental « *Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire* »

Délibérations d'orientation

Plan départemental d'insertion, de lutte contre les exclusions et de l'emploi 2007-2011

Assemblée Départementale du 11/12/2006- n°2006-02-0015

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Diversification et financement des modes d'accueil de la Petite Enfance

AD du 20/03/2006 – n° 2006-02-0006

Programmation départementale de la création de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Assemblée Départementale du 29/05/2006- n°2006-02-0009

Délibérations relatives à l'**orientation n°3** de l'Agenda 21 départemental « *Promouvoir un développement raisonné pour être durable* »

Délibérations d'orientation

Politique départementale agricole

Assemblée Départementale du 01/06/2006- n°2006-06-0006

Elaboration d'une politique énergétique départementale

Assemblée Départementale du 26/06/2006- n°2006-03-0012

"Essonne 2020" : orientations stratégiques pour un aménagement équilibré et un développement durable du territoire départemental

Assemblée Départementale du 25/09/2006- n°2006-06-0016

Contrat triennal, Nouvelle génération

Assemblée Départementale du 29/10/2006- n°2006-06-0019

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Convention à conclure avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la réalisation d'une étude relative à l'élaboration d'une politique vélo sur le Département de l'Essonne
Commission Permanente du 15/05/2006 – n°2006-DEPL-045

Programme de voirie 2006. AD du 20/03/2006 – n°2006-04-0010

Voirie départementale - Communes de Massy et Palaiseau - Réalisation d'un site propre pour transports en commun - Acquisitions amiables

Assemblée Départementale du 02/05/2006- n°2006-04-0013

Avis du Conseil général sur le projet de décret portant création de l'établissement public foncier régional (EPFR) d'Ile-de-France

Assemblée Départementale du 02/05/2006- n°2006-06-0005

Amélioration de la régularité sur le RER D - Approbation de deux conventions relatives à des opérations relevant du périmètre du réseau ferré de France

Assemblée Départementale du 01/06/2006- n°2006-03-0007

Avis du Conseil général sur la procédure d'abrogation du Schéma Directeur du Plateau de Saclay

Assemblée Départementale du 26/06/2006- n°2006-06-0011

Délibérations relatives à l'**orientation n°4** de l'Agenda 21 départemental « *Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures* »

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Schéma directeur d'alimentation en eau potable en Essonne - convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Commission Permanente du 15/05/2006 – n°2006-ENVT-019

Politique départementale des déchets - partenariat entre le département et l'ADEME - convention d'application année 2006 - subvention pour une étude de réhabilitation d'une ancienne décharge - commune de Courdimanche-sur-essonne. Commission Permanente du 24/04/2006_ n° 2006-ENVT-017

Cotisation à Bruitparif. Commission Permanente du 03/04/2006 – n°2006-ENVT-013

Approbation des projets de statuts de l'association de gestion du "Centre international d'accueil d'entreprises d'Orly" et désignation des représentants du Conseil général au sein de cette association
Assemblée Départementale du 01/06/2006_ n°2006-06-0010

Délibérations de 2007

Délibérations relatives à l'**orientation n°2** de l'Agenda 21 départemental « *Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire* »

Délibérations d'orientation

Etat des lieux, bilan et orientations de la Protection Maternelle et Infantile et de planification et d'éducation familiale de l'Essonne 2007-2010
Assemblée Départementale du 29/01/2007- n°2007-02-0003

Politique départementale de l'Habitat pour une solidarité territoriale et la mixité sociale
Assemblée départementale du 26 mars 2007 - n°2007-04-0011

Deux délibérations à venir : Orientations du Conseil général en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes et Nouvelle politique de la ville

Délibérations relatives à l'**orientation n°3** de l'Agenda 21 départemental « *Promouvoir un développement raisonné pour être durable* »

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge - Approbation de la convention définissant les règles d'organisation de la maîtrise d'ouvrage "unique" exercée par le Département de l'Essonne pour le compte de la Communauté de communes "Les Portes de l'Essonne" et la ville de Juvisy-sur Orge
Assemblée Départementale du 29/01/2007- n°2007-03-0004

Programme de voirie 2007
Assemblée Départementale du 29/01/2007- n°2007-04-0002

Délibérations relatives à l'**orientation n°4** de l'Agenda 21 départemental « *Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures* »

Délibérations de mise en œuvre des engagements

Avis du département concernant le rapport de proposition de révision des zones vulnérables aux pollutions azotées et phosphorées d'origine agricole

Assemblée Départementale du 29/01/2007- n°2007-03-0001

Espaces naturels sensibles - acquisition amiable de biens appartenant à la succession de Madame de Vilette situés en espaces naturels sensibles sur les communes de Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit

Assemblée Départementale du 29/01/2007- n°2007-03-0002

ANNEXE N°2 AU PROJET DE DELIBERATION N° 2007-03-0015

Bilan 2006 de l'agenda 21 départemental

Orientation n°1-

Développer une citoyenneté garante du développement durable

Légende

Nombre d'objectifs : 6

dont :



Réalisé avec des résultats concrets : 3



En cours de réalisation : 2



Problème à résoudre : 1

Objectif 1 – Renforcer la démocratie participative

- Réalisation des engagements :



N°1 « Observatoire participatif des engagements », n°3 et n°4 « Participation et concertation dans les politiques et projets départementaux », et n°6 « Observatoire de l'environnement » :

L'Observatoire participatif des engagements (OPE) est maintenant clairement identifié par les élus et les directions départementales. Cependant, on notera que la participation aux réunions de juin et juillet 2006 est restée relativement faible. Une étude a été lancée, en juin 2006, pour la réalisation d'un diagnostic des initiatives menées en matière de démocratie participative. La première phase de la mission a servi à l'élaboration de fiches synthétiques sur 28 dispositifs de participation. L'Observatoire de l'environnement continue de bien fonctionner.



N°2 « Conseil départemental de la vie associative », n°5 « Forum jeunesse » :

Le Conseil départemental de la vie associative a fait l'objet d'études internes mais n'a pas été mis en oeuvre. Le projet de centre de ressources de la vie associative pourra remplir certaines missions initialement dévolues à ce conseil, en tant que lieu de rencontre et d'échange avec le tissu associatif essonnien. La mise en place du forum jeunesse n'a pas abouti. Toutefois, des travaux pour une meilleure compréhension des attentes de la jeunesse ont été menés, pour permettre une discussion entre les jeunes et les services départementaux : un panel d'utilisateurs de la Carte jeune 91 a été interrogé sur le dispositif via des « focus groupes » et par enquête téléphonique.

Evaluation de l'objectif : 😊

Les initiatives menées dans le cadre de cet objectif continuent de renforcer la démocratie participative en Essonne. Une étude, menée en interne, montre que de nombreuses démarches participatives sont désormais engagées dans toutes les politiques départementales. Elles permettent aux Essonnais d'être concertés sur les grandes politiques du Département. Toutefois, la concertation et la participation de la jeunesse s'avèrent plus délicates à mener, et ne trouvent pas d'issue concrète.

Programmation 2007 :

En 2007, cet objectif sera réaménagé avec notamment le développement d'outils internet permettant aux jeunes qui utilisent les dispositifs jeunesse du Conseil général de s'exprimer. De nouvelles opérations de bilan et d'évaluation des dispositifs jeunesse seront également mises en place, notamment autour du programme Sac ados 91. L'étude sur la démocratie participative sera finalisée et des actions de formation des services départementaux seront mises en place.

Objectif 2 – Développer une conscience éco-citoyenne

- **Réalisation des engagements :**

😊 N°8 « Concours Agenda 21 », n°9 « Rubrique DD dans le Magazine de l'Essonne », n°10 « Site internet « développement durable » (DD) », n°11 « Maison de l'environnement et du DD » et n°12 « Soutien aux projets DD des collèges » :

La première édition du concours Agenda 21 a bien fonctionné et deux catégories d'acteurs ont été ajoutées pour la deuxième édition : les collèges et les citoyens de l'Essonne. La rubrique DD du site Internet et les articles publiés dans le Magazine de l'Essonne continuent d'informer la population sur les actions éco-citoyennes. Le projet de Maison de l'environnement et du DD a pris du retard mais continue d'avancer, avec l'aménagement d'un pavillon d'information pour le public et l'adoption d'un programme de réalisation de la future maison départementale de l'environnement et du DD. La coopération de différentes directions, par le biais de réunions de travail, dans le but de sensibiliser les collèges au DD, a permis la mise en place d'un dispositif de subventionnement « collégiens citoyens ». Le travail en transversalité a également abouti à la sélection des collèges qui introduiront du Pain Bio dans les cantines scolaires et à l'accompagnement des projets d'Agendas 21 scolaires.

😊 N°7 « Ecobus » :

Des initiatives de sensibilisation des jeunes au DD ont été menées, notamment par l'organisation d'expositions à Montauger. Une étude menée auprès des personnels des collèges et d'associations d'« éducation pour un développement durable » (EDD), a conclu que l'écobus n'était pas un outil pertinent de sensibilisation, mais que les professeurs avaient besoin d'être formés à la mise en place de projets d'EDD. Un guide facilitant la mise en place de projets EDD dans les collèges a été réalisé et remis à l'ensemble de la communauté éducative de l'Essonne, lors de la première rencontre « EDD : projets et partenariats », qui s'est tenue en décembre 2006.

Evaluation de l'objectif : 😊

Le Département continue de diffuser la thématique du développement durable et solidaire dans ses outils de communication et à travers des opérations de sensibilisation : articles mensuels dans le Magazine de l'Essonne (depuis 2003), petit guide du collégien, rubrique sur le site Internet (depuis 2004), édition du deuxième journal de l'Agenda 21 (juillet 2006), guide « Besoin d'EDDE ? Education au développement durable en Essonne » (décembre 2006), expositions, etc.


- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'activation du nouveau site Internet, la cérémonie de remise des Prix de la 2^{ème} édition du concours agenda 21, la mise en place d'un partenariat avec l'Education nationale sur l'EDD et enfin les travaux d'aménagement de la maison de l'environnement et du DD de Montauger.


Il est proposé que les engagements n°7 « Ecobus » et n°12 « Soutien aux projets DD dans les collèges » soient fusionnés en un engagement unique intitulé : « Programme de sensibilisation à l'Education au développement durable (EDD) pour les collégiens et les publics jeunes ».

Objectif 3 – Devenir un Département pilote du développement durable

- **Réalisation des engagements :**

 N°14 « Flotte véhicules propres », n°15 « Grille d'évaluation DD », n°17 « Guide des bonnes pratiques », n°19 « Charte éthique des achats publics responsables », n°20 « Diagnostics énergétiques », n°21 « Bois éco-certifié », n°22 « Réseaux du DD », n°23 « Charte de coopération durable », n°24 « Soutien aux agendas 21 essonniers » :

En 2006, 26 véhicules GPL ont été ajoutés à la flotte départementale. La grille d'évaluation DD a progressé en 2006 grâce au lancement de l'empreinte écologique de l'Essonne, au contact pris avec des entreprises de notation extra-financière et à la participation du CG à des programmes dépassant le cadre départemental et permettant l'intégration de cadres de référence communs à d'autres collectivités et donc une évaluation comparative des actions menées. L'application du guide des bonnes pratiques a significativement avancé. La grille d'indicateurs a été complétée et précisée. 2005 devient « l'année zéro » pour mesurer les évolutions futures. Une charte locale d'achats éthiques et équitables a été lancée sur des directions pilotes, en vue d'être généralisée. En 2006, 100% des sites du CG ont été diagnostiqués, afin de mettre en place une « politique de gestion de l'énergie sur les équipements départementaux ». Une cellule « Energie », créée en 2006, contribue à la mise en place de cette politique, notamment à travers la constitution d'une comptabilité énergétique et l'élaboration d'un nouveau contrat d'exploitation des installations énergétiques incitatif au niveau de la performance énergétique. Les services départementaux ont veillé à ce que les achats de mobilier par le Conseil général soient en bois éco-certifié, et que les fournitures papier soient 100% recyclées. L'adhésion du CG aux réseaux nationaux a permis des échanges de bonnes pratiques avec les autres collectivités et une reconnaissance nationale de son action. La Charte de la coopération décentralisée pour un DD devient un outil d'évaluation des projets, notamment du programme de coopération avec Douentza au Mali. Le CG continue d'encourager les initiatives d'Agendas 21 des collectivités essonniennes, avec la subvention en 2006 de l'Agenda 21 de Massy.

 N°13 « Charte interne DD », N°16 et n°88 « Référentiel DD pour les constructions » et n°18 « Ambassadeurs DD » :

La charte interne a pris du retard, sur ses volets « évaluation » et « construction durable ». L'évaluation des politiques territoriales de DD est une question nouvelle et complexe qui fait l'objet de groupes de travail au niveau national. Le référentiel pour les constructions durables se construit progressivement. Le réseau des ambassadeurs DD s'est fortement développé en 2006 : plusieurs correspondants sont désormais identifiés dans chaque direction départementale.

L'engagement n°89 sera fusionné avec les engagements n°16 et 88 pour en former un nouveau plus large : « construire et subventionner durable ».

- **Evaluation de l'objectif :** 

Cet objectif a connu de réelles avancées depuis trois ans. Il s'affirme encore plus cette année, avec l'identification de référents du DD au sein du CG, des sessions de formations, des avancées concrètes en matière de verdissement de l'administration et l'application de la charte d'achats éthiques et équitables. L'Essonne est déterminée à être un département pilote en matière de DD, et doit donc encore renforcer ses « bonnes pratiques ».

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la relance du marché d'acquisition des véhicules pour l'achat de nouveaux véhicules GPL, le bilan des bonnes pratiques 2006, l'évaluation des politiques publiques au regard du DD, en particulier dans le domaine de la construction/réhabilitation et dans les choix d'attribution des subventions, la création d'un référentiel de développement durable (empreinte écologique, SD 21000,...), le travail de formation en matière de Haute qualité environnementale (HQE), la publication d'un guide de la construction durable en Essonne, les actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'acquisition d'un outil informatique de suivi des consommations fluides et l'évaluation, désormais systématique, des projets proposés au financement du Conseil général, en fonction de leur niveau d'intégration du DD.

Orientation n°2-

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

Légende

Nombre d'objectifs : 11

dont :



Réalisé avec des résultats concrets : 6



En cours de réalisation : 4



Problème à résoudre : 1

Objectif 4 – Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'habitat

- **Réalisation des engagements**



N°25 « Diagnostic de l'habitat », n°26 « Soutien à la construction et à la réhabilitation » et n°27 « Outil foncier départemental » :

Plusieurs débats et concertations ont eu lieu cette année sur les besoins et les difficultés rencontrées en matière de logement. Un fonds de garantie et de soutien aux associations, le Fonds SAIL, a été créé lors du budget 2007. Une délibération a été adoptée en assemblée départementale sur les maisons relais, le 1er juin 2006, pour accompagner les publics en très grande difficulté sur tous les aspects de la vie. Une maison relais est en cours de réalisation et trois autres en projet (dans les normes HQE). Un Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) a été créé, fin 2006. Les modalités de partenariat et de financement liant cet outil au CG restent à définir.



N°28 « Charte de qualité » :

La charte de qualité de l'architecture et de l'aménagement des espaces extérieurs n'a pas été mise en place. La délibération sur l'habitat devrait néanmoins insérer une obligation de respect des objectifs du développement durable.

- **Evaluation de l'objectif :**

Le Conseil général s'est engagé en impliquant les différents acteurs concernés dans le diagnostic des problèmes situés en amont des enjeux de qualité et de diversité de l'habitat, et a mis en place des outils pour y répondre. La nouvelle politique du logement et de l'habitat découle de ce travail collectif, nécessaire à la définition des priorités en matière de logement sur le département de l'Essonne.

- **Programmation 2007 :**


Le 26 mars 2007, une nouvelle délibération relative à la solidarité territoriale et à la mixité sociale a été adoptée. La priorité est donnée à la qualité de l'habitat, à la mixité sociale, à la solidarité entre les territoires, à la concertation des habitants et à l'accessibilité aux personnes âgées ou handicapées, en somme, au respect des objectifs du développement durable. Pour cela, sera mise en place une

conditionnalité des financements. Seront aussi mis sur pied des conventions d'objectifs avec les communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les bailleurs.

Il est proposé de renommer l'engagement n°28 comme suit : « Intégration des objectifs du développement durable dans les programmes de logements sociaux ».

Objectif 5– Créer du lien social

- **Réalisation des engagements :**

 N°29 « Projets intergénérationnels », n°30 « Lieux de rencontres à Chamarande », n°32 « Création d'un centre de ressources », n°33 « Cofinancer les centres sociaux » et n°34 « Diffusion culturelle Sud du département » :

Sept projets intergénérationnels ont été soutenus dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels avec les centres sociaux. Les lieux de rencontres à Chamarande ont été ouverts, mais les associations n'ont pas utilisé les locaux, mis à leur disposition depuis un an dans le cadre de l'engagement n°30. Le site de la vie associative du Conseil général a été refondu, à l'occasion de la création du « Centre de ressources », où les associations disposent d'un centre documentaire et de nouveaux services. Sept centres sociaux ont rempli les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide départementale (leurs actions doivent prioritairement avoir un caractère préventif). Un partenariat CAF/Conseil général a été mis en place dans ce domaine. Les centres sociaux et les Maisons départementales des solidarités collaborent pour renforcer leur action commune en impliquant la population. Concernant la diffusion culturelle dans le sud Essonne, le nombre de projections cinématographiques (77 séances) et de représentations de spectacles vivants est en nette augmentation.

 N°31 « Aide renforcée aux associations d'éducation populaire » et n°35 « Ecole ouverte » :

Le Conseil général continue de soutenir les associations d'éducation populaire et a fait l'analyse d'un certain nombre de projets, dans le cadre de la délibération sur l'animation sociale et solidaire. Le Conseil général a du mal à trouver sa place dans le dispositif « école ouverte » porté par l'Etat.

- **Evaluation de l'objectif :** 

Les actions du Conseil général ont permis la mobilisation des acteurs sociaux d'une part, et culturels d'autre part autour de réalisations concrètes, et ont abouti à la mise en place de partenariats durables. Ces actions ont favorisé le lien social, bien que les retombées soient difficilement quantifiables. Néanmoins, les acteurs du milieu éducatif n'ont pas pu profiter de la même dynamique.


- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la poursuite du travail d'animation culturelle dans le sud Essonne. L'implantation du centre de ressources de la vie associative aura pour missions d'informer, d'orienter, d'accompagner les associations dans leurs différentes démarches administratives et de conseiller les associations dans la mise en œuvre de projets, tout en tenant compte des problématiques et attentes du tissu associatif. Il sera un véritable lieu de rencontres et d'échanges, grâce au développement d'un Centre de ressources « Internet » et à la mise en place, avec la CAF, de conventionnements de centres sociaux supplémentaires.

L'engagement 35 ne débouche sur aucune initiative, il est proposé de l'abandonner.

Objectif 6 – Mieux répondre aux besoins des personnes âgées

- **Réalisation des engagements**

 N°36 « Droit à l'APA », n°37 « Lutte contre la maltraitance », n°38 « Structures d'accueil – Alzheimer » et n°39 « Aide à la personne » :

Environ 10 000 personnes ont bénéficié de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) cette année. Une campagne de communication et de formation sur le thème de la maltraitance a été lancée en direction des acteurs et travailleurs médico-sociaux. L'accès aux accueils de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer s'est développé, dans le cadre des dernières réglementations. 176 places sont autorisées sur le territoire. Un programme de rationalisation, de modernisation, de formation et de création de nouveaux services a été mis en œuvre dans le but d'améliorer la qualité des services à domicile. Cela a abouti notamment à l'aménagement de 9 plateformes de services d'aide à la personne.

Evaluation de l'objectif :


Cet objectif est en bonne voie de réalisation : l'action des services concernés est plus efficace. La mutualisation des moyens s'accélère en 2007, même si la restructuration des petites structures reste difficile.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi, avec notamment les opérations de sensibilisation à la maltraitance, l'extension des places d'accueil de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer, l'accompagnement des plateformes de services à domicile, en particulier en zone rurale, et le développement de coordination entre structures médico-sociales et médicales.

Objectif 7– Favoriser la vie quotidienne des personnes handicapées

- **Réalisation des engagements :**

 N°40 « Soutien à domicile », n°41 « Accessibilité des bâtiments pour les handicapés », n°42 et n°46 « Maison départementale du handicap », n°44 « Aide technique au montage des projets de structure d'accueil » et n°45 « Structure d'accueil handicapé » :

Le nouveau dispositif départemental de soutien aux projets communaux d'aménagement et d'équipement intègre l'accessibilité des bâtiments. La Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE) a emménagé dans ses nouveaux locaux, permettant le regroupement de services anciennement éclatés. Du personnel supplémentaire a été mis à la disposition de ses services. Une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées a été créée. La nouvelle organisation du Service des établissements et services sociaux et médico-sociaux est en place et facilitera la création et la restructuration des structures d'accueil. L'état des lieux des capacités d'accueil des personnes handicapées a été présenté aux acteurs concernés pour permettre la rédaction du schéma départemental 2007/2011.

 N°43 « Accessibilité des bâtiments départementaux » :

Les sites concernés ont été répertoriés en interne. Le cahier des charges des aménagements à réaliser sur le patrimoine départemental a été finalisé.

- **Evaluation de l'objectif** 😊

Grâce à une bonne impulsion du schéma départemental 2000/2005, les réalisations de cet objectif ont permis d'adapter l'offre de services au parcours de vie de la personne et à la nature de son handicap, et de promouvoir la qualité, la professionnalisation et la coordination des interventions en faveur des personnes handicapées.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif est poursuivi avec notamment l'adoption du nouveau schéma en faveur des adultes handicapés 2007/2011 qui a été adopté en début d'année 2007. Il propose de nouvelles actions pour favoriser l'insertion, dans la vie de la cité, des personnes handicapées.

Objectif 8– Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques

- **Réalisation des engagements :**

😊 N°48 « *Renouvellement de la flotte départementale* », n°49 « *Soutien aux projets de mise en accessibilité* » et n°50 « *Accessibilité aux personnes à mobilité réduite* » :

Le renouvellement de la flotte départementale se poursuit : aujourd'hui 40 véhicules sur 75 sont accessibles aux PMR (9 véhicules nouveaux en 2006). La mise en accessibilité des arrêts de bus se poursuit. En 2006, 117 études ont été menées et 35 points d'arrêt ont été aménagés. Le guide d'accessibilité aux PMR a été finalisé, puis diffusé aux acteurs concernés.

😊 N°47 (lié au n°51) « *Centrale de réservation et service de transport à la demande* » :

Un chargé de mission juridique, spécifiquement dédié à cette centrale, a été recruté en juin 2006 pour en élaborer le cahier des charges techniques. La mise en œuvre de ce service destiné aux personnes handicapées devrait intervenir en 2008.

Evaluation de l'objectif : 😊


Les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques ont fait l'objet d'améliorations régulières au cours de l'année 2006. Il s'agit d'un travail de longue haleine : d'autres avancées significatives sont à venir.

Programmation 2007 :

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment les études d'aménagement de 150 points d'arrêt et la mise en accessibilité de 140 supplémentaires, l'actualisation et l'enrichissement du guide pour les PMR, la mise en service de 17 véhicules accessibles supplémentaires sur le réseau départemental.

Objectif 9– Renforcer les solidarités

- **Réalisation des engagements**

 N°52 « Insertion et lutte contre les exclusions », n°53 « Plates-formes de service public », n°54a) « Modes d'accueil pour la petite enfance » et n°54b) « Charte du travail social » :

Le Plan départemental d'insertion, de lutte contre les exclusions et de l'emploi 2007-2011 (PDILEE) a été adopté par l'assemblée départementale. Il comporte 8 orientations majeures et identifie 36 actions destinées à faire évoluer le dispositif départemental. Les questions juridiques et financières que pose la mise en place des plates-formes trouvent progressivement des solutions. 6 projets sont toujours en cours (la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a abandonné le projet). L'accueil pour la petite enfance continue de progresser avec notamment un soutien logistique du Département aux communes de moins de 5 000 habitants, un soutien financier aux gestionnaires (organismes et associations à but non lucratif) de structures d'accueil d'entreprise ou inter entreprise et aux gestionnaires de structures d'accueil des enfants handicapés. Le bilan de la charte du travail social a été confié à un cabinet externe. Il vise à préparer un schéma départemental d'intervention sociale intégrant la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

 N°55 « Rendre les MDS et PMI accessibles » :

Concernant l'accessibilité des MDS et PMI, la programmation des travaux est établie avec un échéancier des réalisations.

Evaluation de l'objectif

Des actions en matière d'insertion, de lutte contre les exclusions et d'emploi vont être mises en place dans le cadre du nouveau PDILEE. Le nombre de places pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans continue d'augmenter, avec 184 places supplémentaires en accueil régulier et 493 places supplémentaires chez les assistantes maternelles. Une aide particulière est apportée à l'accueil des enfants handicapés.

Programmation 2007 :

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la présentation du PDILEE aux acteurs concernés pour constituer des groupes de travail opérationnels, l'ajout prévu de 330 places supplémentaires en structures d'accueil de la petite enfance, la mise en place du nouveau dispositif de formation des assistantes maternelles agréées après le 1er janvier 2007, la présentation du bilan de la charte du travail social, la préparation du schéma départemental d'intervention sociale et l'ouverture de 6 plateformes de service public échelonnée de 2008 à 2011.

Orientation n°3-

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

Légende

Nombre d'objectifs : 11

dont :



Réalisé avec des résultats concrets : 6



En cours de réalisation : 5



Problème à résoudre

Objectif 10 – Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine

- Réalisation des engagements :



N°56 « Assises 2020 » lié au 60 « Schéma d'orientation départemental », n°58 « Projets de territoire en concertation » et n°59 « Soutien aux outils techniques » :

« **Essonne 2020** », vaste démarche prospective et participative, a été approuvé par le Conseil général le 25 septembre dernier. Il identifie la stratégie et les projets à promouvoir à l'horizon 2020 pour un aménagement équilibré et un développement durable de tous les territoires, ainsi que pour une amélioration de la qualité de vie des Essonnais. Essonne 2020 constitue désormais le socle de référence de l'action départementale et notre cadre de coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les projets de territoire ont connu plusieurs avancées cette année : des réflexions ont été engagées sur les thèmes du tourisme, du développement économique, des services à la personne et des transports, suite à la définition et aux partages des enjeux par le comité de pilotage. Le programme d'actions mutualisées pour 2007-2009 est prêt. Le partenariat avec le CAUE, basé sur un double conventionnement, a été finalisé en 2006 avec la conclusion d'une convention cadre pluriannuelle approuvée en commission permanente le 10 juillet 2006. Elle définit les grandes orientations à mettre en œuvre dans les 3 prochaines années (2006-2008), ainsi que des conventions d'objectifs annuelles déclinant cette convention triennale sous la forme d'un programme d'actions prioritaire défini conjointement.



N°57 « Contenir le développement des plates formes logistiques » :

La problématique est intégrée au programme **Essonne 2020**.

- Evaluation de l'objectif

La totalité des engagements de cet objectif est désormais réalisée. La maîtrise de l'extension urbaine et l'économie d'espace est un axe fort du schéma « Essonne 2020 » et doit désormais être mis en œuvre.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'approfondissement des réflexions sur le maillage des services publics (comment mieux les adapter aux spécificités territoriales ?). Essonne 2020, constitue par ailleurs le document de référence sur lequel s'appuie notre contribution à la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), ainsi que le socle de négociation nous permettant de revendiquer l'inscription des projets structurants essonniers : le contrat de projets Etat Région 2007-2013 et le futur contrat particulier Région/Département. De plus, la convention d'objectifs 2007 entre le Département et le CAUE sera élaborée. Concernant le projet de territoire du Pays de Juine, en mars 2007, la démarche du projet de territoire sera clôturée avec la finalisation de la charte du territoire et du programme d'actions. En mai 2007, se tiendra une réunion afin de définir les statuts de la future association de développement des Pays de Juine. Le travail de partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne-Seine-Orge (AUDESO) se poursuivra. Un programme d'action mutualisé sera approuvé et les chantiers prioritaires du programme partenarial seront définis dont, dans le cadre de la maîtrise de l'extension urbaine, « Le plateau de Vert-le-Grand : quelles perspectives d'aménagement ? », « Recensement et atlas géo-référencé des friches d'activités et locaux vacants ».

Objectif 11- Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement

- **Réalisation des engagements :**



N°61 « Amélioration du service des lignes départementales », n°62 « Nouvelles lignes de bus, et extension des lignes », n°64 « Conseil départemental des déplacements », n°68 « Ouverture d'une nouvelle ligne de bus », n°69 « Dimension temporelle dans les politiques départementales » et n°70 « Plan locaux de déplacement » :

La norme Mobilien a été mise en œuvre, depuis octobre 2006, sur 7 lignes. Elle prévoit, en semaine, une amplitude de 5 h 30 à 21 h et un fonctionnement des lignes le samedi de 6 h à 21 h. La ligne Massy-Orly a été créée en septembre 2006 et fonctionne également le dimanche. La ligne Val d'Yerres-Val de Seine-Orly est à l'étude par le Département. Le Stif en étudie, pour sa part, 4 autres. En 2006, la fréquentation du réseau s'est accrue de 20 %. Le conseil départemental des déplacements s'est tenu en juin 2006. Dans le cadre des études temporelles, une étude sur les centrales de mobilité a été lancée. Enfin, 11 réunions sur les plans de déplacements ont eu lieu. Cela a abouti à trois avis officiels du Département.



N°63 « Schéma départemental des déplacements », n°65 « Restaurer, pérenniser la fiabilité des RER C et D » et n°67 « Information en temps réel des voyageurs » :

Le schéma départemental des déplacements (SDD) est en cours d'élaboration. Le projet de schéma directeur du RER D a été approuvé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France lors de sa séance du 22 novembre 2006 avant d'être soumis à concertation en février – mars 2007. Le schéma définitif devrait être adopté par le CA du STIF dans le courant de l'année 2007. Selon le scénario retenu, une nouvelle grille horaire devrait entrer en vigueur soit le 1er janvier 2008, soit le 1er janvier 2009. Certains problèmes techniques ayant été résolus, l'information en temps réel des voyageurs a connu une première phase de déploiement opérationnel à partir de septembre 2006 et devrait être mise en place pour l'été 2007, sur la gare autoroutière de Briis-sous-Forges et les lignes Dourdan – Massy et Dourdan - Courtaboeuf.



N°66 « Tangentielle ferrée sud »

La tangentielle ferrée sud a évolué en tram-train Evry – Massy et a fait l'objet d'une inscription de 40 M€ au titre du contrat de projets État – Région avec, en perspective, les premiers travaux pour 2013. L'avancement des études devrait permettre au Comité de pilotage de sélectionner le tracé définitif en septembre prochain.

Evaluation de l'objectif : 😊

Le Conseil général a poursuivi en 2006 la mise en service de nouvelles lignes de bus et l'extension des horaires de fonctionnement. Sur le réseau lourd, le renforcement des installations de traction électrique entre Corbeil et Malesherbes (RER D) a été réalisé. Les études concernant la modification du plan de voie de Corbeil-Essonnes se poursuivent en 2007.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment le renforcement des lignes de bus, la révision du schéma directeur des lignes départementales et l'élaboration/production du Schéma départemental des déplacements.

Objectif 12 – Partager la voirie

- **Réalisation des engagements :**

😊 N°71 « *Plan départemental des liaisons douces* » et n°75 « *Multimodalité des transports et implantation des vélos dans les gares* » :

La réalisation des itinéraires de liaison douce se poursuit. Des opérations significatives ont été réalisées : Zone 30 à Saint-Chéron, desserte cyclable de la gare autoroutière à Briis-sous-Forges, bandes cyclables entre Sermaise et Saint-Chéron. En matière de multimodalité, une gare autoroutière a été aménagée sur l'A10 à hauteur de Briis-sous-Forges. L'initiative est un succès et une étude est déjà en cours pour agrandir le parc relais saturé. En revanche, les démarches pour la mise en place d'un parking à vélo à la gare d'Évry n'ont pas abouti faute de demande potentielle. Le Conseil général va donc travailler prioritairement sur l'amélioration des conditions d'accès et la visibilité des structures existantes à la fois sur Évry et sur tout le Département de l'Essonne. Une étude sur la faisabilité d'une station-vélo permettant le gardiennage et la location est en cours, sur la gare de Juvisy-sur-Orge. Des vélos pourraient également être mis à disposition par les entreprises et administrations dans le cadre des PDE (Plan de déplacements des employés) promus par le Département (le Département a acquis 9 vélos électriques dans le cadre de son propre PDA).

😊 N°72 « *Schéma et charte des dépendances vertes* » et n°73 et n°74 « *Elaboration d'un schéma départemental d'aménagement de sites propres pour les transports en commun* » :

La cartographie des sections nécessitant un aménagement sur les dépendances vertes et l'inventaire des arbres existants sont finalisés et validés par le Comité technique et le Comité de pilotage. La concertation est à mettre en place. L'étude sur le schéma d'aménagement de sites propres sera finalisée fin 2007, et permettra de définir la politique du Département en la matière.

- **Evaluation de l'objectif : 😊**


Cet objectif a connu des avancées sensibles. Mais il reste des projets importants à concrétiser, tel le schéma départemental des sites propres.

- **Programmation 2007 :**


En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la poursuite du développement des itinéraires de pistes cyclables, la finalisation du schéma directeur départemental des dépendances vertes, l'agrandissement du parc relais de Briis-sous-Forges, la promotion de l'usage des parcs à vélo, le prêt de vélos par les entreprises et collectivités dans le cadre des PDE.

Objectif 13– Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable

- **Réalisation des engagements :**

 N°77 « Ecole de la deuxième chance », n°78 « Développer les initiatives en faveur du commerce équitable », n°79 « Insertion professionnelle », n°81 « Favoriser la reprise d'activité de très petites entreprises », n°83 « Essor du tourisme vert » et n°85 « Ancrage sur le territoire des PME et PMI » :

L'ouverture d'une seconde antenne de l'école de la deuxième chance dans le nord du département fait l'objet d'une étude préparatoire. Les opérations de sensibilisation à l'achat équitable se poursuivent. 3 entreprises d'insertion professionnelle ont été créées en 2006, dont 2 sur de nouveaux créneaux. Des rencontres ont eu lieu avec les associations intermédiaires et opérateurs de chantiers école pour l'élaboration de nouveaux indicateurs partagés. Le secteur de l'insertion par l'activité économique a contribué à la démarche participative du PDILEE. En lien avec des acteurs impliqués dans ce domaine (forum du réseau Créer et Reprendre une entreprise en Essonne (CREE), caravane des entrepreneurs à Etampes et Evry, etc.), le Conseil général continue d'oeuvrer pour la reprise d'activité des très petites entreprises. Le 4^{ème} schéma de développement touristique de l'Essonne (2006-2010) est finalisé, et prévoit un développement du tourisme du Sud Essonne et la création d'une filière « jardins ». Une structure d'accueil des PME étrangères a été créée sur le pôle d'Orly, dans le cadre des Assises d'Orly. L'ancrage des PME et PMI reste une action globale, mais son évaluation portera sur les pôles de compétitivité.

 N°82 et n°86 « Pôle de recherche de technologie » et « Favoriser les filières industrielle éco-environnementale » et n°84 « Aide à l'artisanat en zone urbaine et rurale » :

Le Conseil général a identifié 7 entreprises porteuses de projets dans le domaine éco-environnemental. Pour les aider, le Conseil général s'occupe notamment de l'organisation d'actions collectives, de l'accompagnement des entreprises, de la mise en réseau avec les laboratoires de recherche et les universités. L'évolution du secteur des services aux entreprises a fait l'objet d'une étude. Une crèche inter-entreprise a été créée à Courtaboeuf. Une réflexion a été menée sur le développement des emplois familiaux.

- **Evaluation de l'objectif :** 

Le développement économique concilié au DD est une préoccupation départementale, mais également régionale. Cette préoccupation doit, en outre, conduire à exploiter le facteur de croissance considérable que constitue le gisement d'activités et d'emplois des éco-activités. Afin de construire une éco-région, une fiche action a été réalisée : « Performance énergétique de la région et développement des éco-activités ». La structuration des acteurs devra trouver sa propre logique.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment les vœux équitables pour les acteurs de la solidarité internationale, la réforme du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE), le renforcement de la communication du réseau CREE, la mise en place d'un appel à propositions en faveur de projets de développement économique et de recherche, innovants en matière de développement durable et solidaire, des projets de tourisme vert, le développement des projets coopératifs des pôles de compétitivité, la mise en œuvre de la politique départementale dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et la finalisation de la politique départementale haut débit.

Objectif 14– Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale

- **Réalisation des engagements :**



N°87 « Plan énergies renouvelables », n°89 « Bonification communes HQE », n°90 « Biocarburants en Essonne » et n°91 « HQE dans les entreprises et zones économiques » :

La délibération cadre « élaboration d'une politique énergétique », associée à un plan d'action 2006-2008 a été adoptée. La « Cellule Energie » a été mise en place. Au sein de la direction de l'environnement, un référent énergie est chargé de valoriser les énergies renouvelables. La Maison départementale de l'habitat, en collaboration avec l'ARENE promeut les énergies renouvelables. Un nouveau dispositif de soutien aux projets d'équipement et d'aménagement des communes a été créé pour la période 2007-2011 au travers d'un contrat départemental qui valorise le HQE. La formation à la démarche HQE des agents du SICEAD est prévue pour janvier 2007. Dans le cadre de l'appel à projets 2006, le Département a retenu un projet de développement de la biomasse agricole, mis en œuvre par la Fédération régionale des coopératives agricoles. Une étude technique a démarré. 7 entreprises essonniennes ont été primées pour leur démarche environnementale exemplaire, au cours de la semaine du développement durable. 10 entreprises se sont engagées dans la démarche 1.2.3.Environment (certification ISO 14 001- AFNOR) de management environnemental, promue par le Conseil général. Dans le cadre de la gestion environnementale des Zones d'activité, 3 diagnostics ont été réalisés.

Evaluation de l'objectif


Le plan d'action 2006-2008 en matière d'énergie permet de manière globale d'établir une stratégie pour valoriser les ressources du territoire. Le label HQE étant très récent, cet engagement n'est pas évident à mettre en œuvre. Des avancées sont cependant notables et elles vont se renforcer dans le futur proche.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera enrichi par l'intégration des énergies renouvelables dans les opérations programmées comme : le PLAN avec géothermie et traitement spécifique de la façade sud ; la Maison des marais de Misery, solaire thermique et photovoltaïque en complément d'une enveloppe à très haute isolation ; et la Maison de l'environnement de Montauger à orientation démonstrative et éducative pour les énergies renouvelables avec comme objectif, pour l'existant, de réduire fortement les besoins en énergies et pour la partie nouvelle de construire en architecture bioclimatique (orangerie). Il sera poursuivi avec notamment les recherches de partenariat pour le recueil des données énergétiques du territoire et, à moyen/long terme, le lancement de l'étude « Atlas de l'énergie », la création d'un point Info énergie au sein de la Maison départementale de l'habitat, le soutien et la valorisation des actions pilotes (hydroliennes pour épuration de plan d'eau dans les ENS, appel à projet Biomasse...), la création d'un référentiel pour orienter les collectivités dans leur démarche de HQE, l'écriture du cahier des charges de l'étude des capacités de production des biocarburants et sa réalisation, et enfin la réalisation d'un plan d'action 2006/2007 au titre du partenariat CG/CCIE : reconduction de l'opération engagée en 2006 du prix de l'Environnement, Journée « Environnement et développement durable »...

Objectif 15– Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement

- **Réalisation des engagements**

 N°92 « Maintien d'une agriculture périurbaine », n°94 « Mesures agro-environnementales », n°95 « Développement de l'agriculture biologique » et n°96 « Label de qualité, produits labellisés et vente de produits locaux » :

Un appel à projets départemental a été mis en place en faveur de l'agriculture périurbaine et de pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. En 2006, trois projets d'agriculture périurbaine ont été retenus. La commission permanente du Conseil général a approuvé le 18 septembre 2006 une convention tripartite avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre interdépartementale d'agriculture, pour l'incitation à l'implantation de cultures intermédiaires. Le Pain « Bio d'Ile de France »[®] a été introduit dans deux collèges de l'Essonne. Le Département soutient les exploitations essonniennes dans l'acquisition d'une certification d'agriculture biologique. Le Département soutient également les actions du PNR du Gâtinais Français et de « Produits et Terroir Essonne », en particulier avec l'organisation d'un pôle Essonne lors du Salon de l'agriculture de Sainte-Geneviève-des-Bois.

- **Evaluation de l'objectif** 

Cet objectif est en bonne voie de réalisation. Par délibération du 1^{er} juin 2006, le Conseil général a adopté la nouvelle politique agricole départementale. Celle-ci définit 5 orientations majeures du Département en faveur de l'agriculture : la promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'incitation à une gestion optimisée des espaces agricoles, la promotion des circuits courts de commercialisation et des productions locales de qualité, le soutien aux pratiques agricoles innovantes, le soutien à la formation et à l'emploi agricole. Ces orientations croisent celles d'Essonne 2020 qui affirment que le territoire doit être reconnu pour la qualité de son environnement, de ses milieux naturels et de son cadre de vie. Un nouveau partenariat a aussi été développé en 2006 avec le Groupement d'agriculture biologique d'Ile-de-France.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment le soutien de nouveaux projets dans le cadre de l'appel à projets, la reconduction de la convention incitant à l'implantation de cultures intermédiaires, la poursuite de l'introduction de pain issu de l'agriculture biologique francilienne dans les collèges, le soutien des actions du PNR et de Produits et Terroir Essonne.

Orientation n°4-

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

Légende

Nombre d'objectifs : 12

dont :



Réalisé avec des résultats concrets : 7



En cours de réalisation : 5



Problème à résoudre

Objectif 16– Préserver les espaces naturels et le patrimoine.

- Réalisation des engagements :



N°97 « *Elargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des espaces naturels sensibles* », n°98 « *Assises nationales biennales des espaces naturels sensibles* » et n°100 « *Soutenir la création et la valorisation des espaces paysagers, des parcs urbains et des jardins familiaux* » :

Sur les 371 actions prévues, 155 actions ont été réalisées ou sont en voie d'achèvement, et 64 ont été initiées. Les 4èmes assises des Espaces naturels sensibles (ENS) se sont déroulées les 18 et 19 octobre 2006 sur le thème « biodiversité et transparence ». A cette date, 18 Départements avaient signé la charte des ENS. Depuis cette date, ce sont 50 Départements qui sont devenus signataires. Le nombre de contrats d'environnement est en augmentation sensible : 18 opérations ont été subventionnées dans le cadre de l'engagement n°100, mais le montant des subventions reste relativement faible.



N°99 « *schéma départemental des paysages remarquables naturels ou bâtis* » :

L'étude pour la réalisation du schéma départemental des paysages a été relancée, dans le cadre d'une collaboration entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et le Conseil général. Par ailleurs sur 2005-2006, une première réflexion a été engagée avec l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages (ENSP) de Versailles sur la problématique des espaces ouverts en proposant un regard différent sur les paysages de franges en équilibre fragile entre urbain et rural situés au sud de la Francilienne.

- Evaluation de l'objectif :


Cet objectif correspond à un axe de politique publique départementale fort et est largement mis en œuvre. Le Département poursuit, dans le cadre de la stratégie de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et paysagers (2005/2009) adoptée en mai 2005, l'acquisition et la valorisation de nombreux espaces naturels, notamment en zones urbaines. Les données relatives aux parcs paysagers et aux jardins familiaux sont satisfaisantes.

- **Programmation 2007 :**


En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la notification du marché « schéma départemental des paysages », un recensement des jardins familiaux existant en Essonne et l'organisation de rencontres techniques départementales sur les ENS au second semestre 2007.

Objectif 17– Reconquérir la qualité des rivières

- **Réalisation des engagements :**

 N°101 « Définition d'une politique globale de l'eau à l'échelle des bassins versants » et n°102 « Rendre accessible les berges de Seine et de rivières » :

Un bilan financier et technique de la politique départementale de l'eau des 8 ans passés a été réalisé, ainsi qu'un travail de diagnostic et d'établissement des priorités par territoire. Il a débouché sur la proposition d'une nouvelle politique de l'eau (en cours de validation). Le projet « Liaison verte » du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges avance. A noter, cependant, que le SIARV doit reconfigurer ses projets pour les présenter à la commission des sites suite au classement de la vallée de l'Yerres fin 2006. Le SIARCE doit s'engager dans une démarche de réflexion, afin de proposer un projet d'ensemble le long des berges de l'Essonne notamment. Par ailleurs, la vallée de la Seine a été identifiée dans Essonne 2020 comme un axe majeur de requalification urbaine, d'enjeux environnementaux forts et un territoire porteur en termes de cadre de vie, de loisirs et d'identité.

 N°103 « Mise en place d'un dispositif d'observation de la ressource en eau potable » :

La finalisation du diagnostic est attendue à la fin du premier semestre 2007.

- **Evaluation de l'objectif :** 


La mise en œuvre de cet objectif nécessite la mobilisation des acteurs du territoire et des collectivités ce qui explique des délais longs. Mais l'objectif est bien engagé.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec la définition d'une nouvelle politique de l'eau, l'attribution de nouvelles subventions aux opérations inscrites dans la convention cadre « projet Liaison verte », la finalisation du diagnostic concernant les ressources en eau potable et la valorisation des zones de développement économique traversées par la Seine (tourisme, loisirs, infrastructures, etc). Concernant la Vallée de la Seine, un groupe de travail transversal regroupant les directions de l'aménagement et du développement, des déplacements et de l'environnement, le CAUE et l'AUDESO sera mis en place, afin de relancer la réflexion pour élaborer des propositions pour la définition d'un "projet Seine" porté par le Département.

Objectif 18 – Prévenir la production et développer la valorisation des déchets.

- **Réalisation des engagements :**

 N°104 « A partir du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, affirmation d'une politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets » et n°107 « Publication de conseils « futés » pour encourager l'échange et la réparation des objets » :

Une nouvelle politique 2007-2011 a été élaborée en concertation avec les groupes de travail du plan. Un partenariat triennal a été signé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour l'utilisation de la base de données SINOE. Une réflexion est engagée sur l'élaboration d'indicateurs d'évaluation de la nouvelle politique et la réalisation de tableaux de bord. Une campagne d'affichage abrivoyageurs et une série d'articles dans la presse locale et dans le Tangram (journal interne) ont visé à sensibiliser la population et les agents du CG à l'échange et à la réparation des objets. Un site internet est en préparation.

 N°105 « Poursuivre la réflexion sur l'incinération des déchets et sur les modes de valorisation complémentaires en lien avec la Région Ile-de-France » :

La réflexion sur une nouvelle politique départementale des déchets et sur ses outils de suivi et de mise en œuvre (requalification des groupes de travail, élaboration de tableaux de bord, etc) a été lancée.

 N°106 « Créer une recyclerie/ressourcerie » :

Collectivités et subventionneurs se sont rencontrés fin 2006 préalablement au lancement d'une étude de faisabilité.

- **Evaluation de l'objectif :** 

L'objectif est en bonne voie. Cependant, si le volet valorisation est bien engagé, le volet prévention est en retard.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la validation de la nouvelle politique déchets, la redéfinition de la composition et des attributions des groupes de travail du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la validation des tableaux de bords et indicateurs d'évaluation de la nouvelle politique déchets et la création d'un site internet portant sur la prévention de la production des déchets.

Par conséquent, un certain nombre d'intitulés d'engagements sont à redéfinir :

Engagement 104 : « Evaluation de la politique départementale des déchets et suivi de la participation à l'élaboration de la politique régionale ».


Engagement 105 : « Favoriser l'optimisation de la gestion des déchets, en qualité, quantité, flux ».

Engagement 106 : « Inciter et soutenir la résorption des décharges brutes municipales et dépôts sauvages ».

Engagement 107 : « Animer une politique de prévention des déchets ».

Objectif 19– Innover pour des transports propres

- **Réalisation des engagements :**

 N°108 « Des bus propres sur le réseau de transport en commun du département », n°109 « Bonification des subventions pour l'acquisition de véhicules propres par les collèges publics », n°111 « Participation à la création d'une bourse d'échange pour le covoiturage » et n°113 « Contribuer au plan de déplacements des entreprises (PDE) » :

9 bus propres ont été acquis en 2006. 5 véhicules propres utilitaires ont été subventionnés par la direction des collèges et 1 utilitaire par la direction des moyens généraux. La bourse de covoiturage fait l'objet d'une communication régulière de la part du Département et plus de 140 agents se sont inscrits volontairement à la bourse du covoiturage, mais une quinzaine d'agents seulement covoiturent régulièrement. Le système, mis en place par un prestataire de services, fonctionne bien mais faute d'avoir des horaires identiques, la plupart des inscrits ne dispose pas encore d'équipier régulier. Une concertation a été engagée avec la préfecture et la DDE pour inciter le personnel de l'État au covoiturage et doubler ainsi les effectifs potentiels. La préfecture d'Évry vient de choisir le même dispositif et prestataire que le Département, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre d'équipages. De plus, il est projeté d'ouvrir la bourse du covoiturage, testée maintenant depuis 2 ans, à l'ensemble des Essonnais. Une dizaine de contacts a été pris auprès d'entreprises ou de collectivités pour l'élaboration de PDE et deux ont vu le jour. 9 vélos électriques ont été acquis par le Département, pour les déplacements de ses agents. Des fiches d'accessibilité multimodale ont été commandées sur une vingtaine de sites du département.

 N°110 « cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses » :

Des contacts ont été pris (EDF, l'ADEME et des constructeurs) pour connaître les aides existantes, le matériel et les retours d'expériences disponibles et ainsi évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement.

- **Evaluation de l'objectif** 


Avec l'évolution des normes réglementaires pour les véhicules, les bus mis en service à partir de 2006 sont considérés comme propres. Les autres actions plus innovantes comme le covoiturage, les PDE et les bus électriques ont, en revanche, du mal à se concrétiser malgré les efforts du Département.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment le renouvellement de 3 bus « euro 2 » par 3 bus propres « euro 5 » et la mise en œuvre de 14 véhicules à motorisation « euro 4 » sur les lignes intégrées au réseau d'intérêt régional, la recherche de sites et de collectivités intéressées par des bus électriques, l'examen de la faisabilité et des conditions de réalisation d'une navette interne par minibus électriques au sein de la Communauté de communes des Portes de l'Essonne, l'ouverture au public de la bourse du covoiturage, des actions pour inciter au covoiturage et l'organisation d'une réunion sur les pratiques de mobilité des salariés en entreprise.

Objectif 20– Agir contre les nuisances sonores et les pollutions

- **Réalisation des engagements**

 N°114 et n°115 « Assises du pôle d'Orly » et n°116 « Contribution au réseau Bruitparif » :

La démarche du pôle d'Orly est globale et innovante. Elle est co-pilotée par le CG 91 et le CG 94, et réunit l'ensemble des partenaires concernés par ce territoire. Courant 2006, des réunions thématiques ont été organisées pour la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement et de développement durable du pôle d'Orly. Les 2èmes assises d'Orly (nov.2006) ont permis de définir un schéma d'aménagement d'ensemble ainsi qu'un programme d'actions thématique. La démarche ne se limite donc plus au problème du trafic aérien. La Directive européenne relative au bruit a fait l'objet d'un colloque auquel le Conseil général a pris part. Une assistance technique en matière de bruit est apportée aux communes franciliennes. Les comités de pilotage des projets de cartographie du bruit ont eu lieu. La campagne de mesures a démarré et sera finalisée d'ici fin 2007.

 N°117 « *Elaboration d'une cartographie/actions* » :

La première réunion du Comité de pilotage de l'étude et le lancement de la première phase (collecte de données) ont eu lieu.

- **Évaluation de l'objectif :** 


Cet objectif est en cours de réalisation, notamment sur les secteurs où le Département a pu engager une démarche partenariale.

- **Programmation 2007**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec notamment la mise en oeuvre du programme d'actions et la poursuite du travail partenarial engagé sur le pôle d'Orly, la création d'une structure de gouvernance sous forme d'une association coprésidée par les deux Conseils généraux et qui associera tous les acteurs concernés, le lancement de 4 missions d'expertise sous maîtrise d'ouvrage des Conseils généraux ainsi qu'une mission d'animation et de coordination globale de la démarche, la mise en place de 4 commissions (environnement, aménagement et transport, économie et emploi, offre aérienne) pour partager et valider les travaux avec les différents acteurs locaux, la réalisation de conseils pour la cartographie des industries en Ile-de-France, le lancement de la phase 2 de l'engagement n°117 (cartographie sur un territoire test) et éventuellement de la phase 3 (cartographie sur l'ensemble du département). Les 3èmes Assises du pôle d'Orly seront organisées le 27 novembre 2007, où seront présentés les premiers résultats de la mise en oeuvre du plan d'actions.

Objectif 21– Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs

- **Réalisation des engagements :**

 N°118 « *Installation de la Commission d'information sur le site du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) à Bruyères-le-Châtel et poursuite du travail d'animation des autres commissions locales d'information des sites sensibles* », n°119 « *information et sensibilisation, en lien avec les services de l'Etat, sur les risques naturels et industriels* » et n°120 « *Cartographie du risque d'inondation en Essonne* » :

Des séances plénières de la Commission d'information du CEA ont été organisées en juillet 2006 et février 2007 (la suivante prévue pour mi-2007). Un exercice de situation de crise a été mené au CEA Saclay. Les collectivités sont incitées à renforcer la prise en compte des risques d'inondations dans leurs documents d'urbanisme. Les outils visant à anticiper les situations de crise liées aux inondations sont subventionnés dans le cadre de la politique départementale de l'eau. Le volet « industriel », sortant actuellement de la compétence du pilote, se trouve en retard par rapport au volet « risques naturels ». La cellule d'animation technique pour l'entretien des rivières a suivi la réalisation de plusieurs études visant à mieux connaître l'étendue des zones inondables. Le Conseil général a subventionné des actions de sensibilisation du public sur la culture du risque.

- **Evaluation de l'objectif :** 

L'objectif est mis en oeuvre, mais la dimension « risque industriel » ne l'est encore que partiellement, faute d'engagement de l'Etat.

- **Programmation 2007 :**

En 2007, cet objectif sera poursuivi avec, notamment, la définition de nouvelles orientations pour la Commission Locale d'Information (CLI) du CEA Saclay, la poursuite des travaux menés par les commissions placées auprès de sites sensibles (notamment classés « SEVESO »), la mise en oeuvre

d'actions de sensibilisation aux risques d'inondations sur le territoire de la rivière Essonne, le recrutement d'un Ingénieur chargé de la mise en place d'un diagnostic sur le territoire et d'un cadre de cohérence politique de la gestion des risques et de la dépollution des sols, la mise à jour des données cartographiques des risques d'inondations et des dossiers d'informations, la mise en œuvre d'une nouvelle politique cadre de l'eau, insistant sur les obligations de sensibilisation aux risques encourus en matière d'inondations, la participation du Département au Plan Seine, notamment sur le volet lié aux crues et le diagnostic du patrimoine départemental vis à vis des inondations.